

PIÈCE JOINTE à la lettre SD 6/1-03/57

**DIVISION DE FACILITATION — DOUZIÈME SESSION**  
**(Le Caire, Égypte, 22 mars – 2 avril 2004)**

*«Faire face aux défis de la sûreté pour faciliter l'exploitation du transport aérien»*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Évolution de la situation depuis la onzième session de la Division**

1.1 La Division sera saisie de rapports sur l'avancement de la mise à jour de l'Annexe 9 et des spécifications relatives aux documents de voyage lisibles à la machine, ainsi que d'un aperçu de l'état des diverses questions dans le domaine de la facilitation.

1.2 À la lumière des événements récents qui illustrent le rôle essentiel que jouent les mesures de facilitation dans l'amélioration de la sûreté, la Division recherchera un consensus mondial sur de nouvelles stratégies basées sur l'interdépendance de la sûreté et de la facilitation.

**2. Facilitation et sûreté des documents de voyage et formalités de contrôle aux frontières**

2.1 **Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD).** La Division se penchera sur les stratégies proposées en vue de l'utilisation à l'échelle mondiale des passeports lisibles à la machine et de la généralisation des visas et des documents de voyage officiels lisibles à la machine conformément aux spécifications figurant dans le Doc 9303 — *Documents de voyage lisibles à la machine*, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Parties.

2.2 **Biométrie.** La Division sollicitera aussi un appui international pour une approche mondiale dans le déploiement des technologies biométriques aux fins de confirmation d'identité dans le cadre de l'émission et de la vérification des documents de voyage.

2.3 **Pièces d'identité des équipages.** La Division examinera des propositions relatives à de nouvelles approches normalisées relatives à l'identification des membres d'équipage et aux procédures à leur appliquer aux points de contrôle de sûreté et frontaliers.

2.4 **Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV).** La Division étudiera les normes et les procédures élaborées conjointement par l'OACI, l'IATA et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et elle recherchera un appui à une démarche unifiée pour la mise en œuvre des systèmes RPCV.

2.5 **Mise en œuvre de la sûreté de l'aviation.** En vue de réduire les encombrements aux points de contrôle au départ et de renforcer la sûreté en améliorant l'écoulement des passagers, la Division examinera des propositions de nouvelles normes et pratiques recommandées (SARP) sur la rationalisation des contrôles de sûreté des passagers et des équipages. La Division pourrait également se pencher sur les questions de facilitation liées aux passagers indisciplinés.

### 3. **Mise en œuvre de mesures modernes de facilitation et de sûreté dans le transport aérien de fret**

3.1 **Facilitation du dédouanement des marchandises.** La Division se penchera sur les concepts et les principes contenus dans les SARP révisées de l'Annexe 9 et dans la Convention de Kyoto de l'OMD, en visant l'élaboration d'une politique de mise en œuvre efficace.

3.2 **Sûreté.** La Division fera l'analyse de l'interdépendance des fonctions de sûreté et de facilitation dans la gestion des risques; elle recherchera une vision consensuelle et efficace pour le contrôle du fret aérien aux frontières, dans un contexte d'impératifs de sûreté accrus.

### 4. **Lutte contre la fraude en matière de documents de voyage et la migration illégale**

4.1 La Division examinera les propositions soumises par le Groupe d'experts de la facilitation en vue de la mise à jour des SARP pertinentes de l'Annexe 9 relatives aux personnes non admissibles, aux personnes sans papiers et aux personnes expulsées, en s'efforçant d'obtenir l'unanimité internationale sur les politiques à adopter pour traiter ces problèmes.

### 5. **Modernisation des installations aéroportuaires et des systèmes de prestation de services**

5.1 **Révision du Chapitre 6 de l'Annexe 9.** La Division sera saisie de propositions de révision approfondie du Chapitre 6 de l'Annexe 9 et elle formulera des recommandations appropriées relatives au rôle des autorités aéroportuaires dans la facilitation des contrôles et des services, comprenant notamment l'appui d'initiatives visant à simplifier les voyages des passagers.

5.2 **Programmes de facilitation nationaux, régionaux et d'aéroport.** La Division examinera des propositions de révision des SARP et appendices de l'Annexe 9 portant sur l'organisation et les fonctions de ces programmes.

### 6. **Règlement sanitaire international (RSI)**

6.1 La Division se penchera sur les activités menées par l'Organisation mondiale de la santé en vue de remanier le RSI, concernant notamment les aspects de la lutte contre la propagation des maladies contagieuses par voie aérienne, les urgences de santé publique de portée internationale et l'efficacité de la désinsectisation des aéronefs; elle formulera des recommandations appropriées pour la mise à jour des programmes de facilitation nationaux et régionaux.

6.2 La Division examinera d'autres questions relatives à la santé publique, notamment la planification conjoncturelle et les interventions d'urgence, les moyens en matière de santé publique pour les aéroports et les opérations aériennes, ainsi que les questions d'hygiène et de désinfection en aviation.

### 7. **Autres questions de facilitation**

7.1 **Assistance aux victimes d'accidents.** La Division examinera également des propositions de nouvelles SARP portant sur la nécessité de faciliter les déplacements des victimes d'accidents et de leurs familles.